

DEMANDE D'ATTRIBUTION



CARTE CAP'SOL 2015



La carte Cap'Sol est un titre de transport permettant de bénéficier de la libre circulation sur le réseau Cap'Bus, ainsi que les ayants-droits (enfants à charge de moins de 12 ans), du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016 inclus. Elle est accordée aux résidents (à titre principal) de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et sous réserve de conditions financières (non imposable), contre le paiement d'une participation financière de 5€ par carte émise ou 3,5€ pour un renouvellement sur titre existant (ancienne carte obligatoire). Chaque bénéficiaire Cap'Sol respectera le règlement interne fourni avec la validation d'attribution de la carte.

Renvoyez ce formulaire complété, avec toutes les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante:

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Service Transports et Déplacements
ZI Le Causse, Avenue du 3ème Millénaire
34630 SAINT THIBERY

! MERCI DE NE PAS AGRAFER OU DECOUPER VOS PHOTOCOPIES !

Le délai d'instruction est fixé à 15 jours à compter de la date de réception du dossier. Tout dossier incomplet est systématiquement placé en attente.

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS (feuilles pleines non découpées) :

- 1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (livret de famille si enfant de moins de 12 ans à charge).
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance téléphone ou EDF (si personne hébergée : quittance de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant).
- Photocopie du dernier avis d'imposition recto/verso (2014).

Les personnes de plus de 60 ans n'ont pas d'autres pièces à fournir

PIECES SUPPLEMENTAIRES SUIVANT SITUATION (feuilles pleines non découpées) :

Personnes Handicapées (à partir de 80%) :

- 1 photocopie de la carte d'invalidité.
- Notification de versement de l'A.A.H de moins de 3 mois (*Seuil maximum de l'AAH de 800,45€/mois*)

Bénéficiaires A.S.S : (*Ressources : personne seule <ou= 650€/mois – couple <ou= 1300€/mois*)

- Notification de versement de l'A.S.S. de moins de 3 mois.

Bénéficiaires R.S.A (sans activité professionnelle) : (*Seuils variables: personne seule 513,88€/mois - couple 770,82€/mois*)

- Notification de versement du R.S.A de moins de 3 mois.

Anciens combattants (non imposables)

- 1 photocopie de la carte d'ancien combattant

PARTIE A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

CATEGORIE DE RATTACHEMENT : RSA ASS HANDICAPE + 60 ANS

NOM/PRENOM du bénéficiaire :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLETE : (Rue/Résidence/Bâtiment/Appartement)

.....
.....
.....

La CAHM traite vos données à des fins d'attribution de la carte CAP'SOL. Seuls les membres du service Transport habilités à l'attribution des titres CAP'SOL ont accès à ces données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à l'adresse suivante (Joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité) : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée- Service Systèmes d'information- 22 avenue du 3^{ème} Millénaire- 34 630 SAINT-THIBERY

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

